

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE

BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

RAPPORT DE L'ÉTAPE 2

Date: 16 octobre 2017
Révision : 17 novembre 2017

1.0 Étape 2 : réalisation des prestations

La deuxième étape du concours d'architecture pluridisciplinaire a débuté le 21 mai 2017 avec des rencontres Promoteur-Finaliste. Chaque finaliste a été rencontré de façon individuelle et a assisté à une présentation du projet réalisée par madame Amélie Harbec, chef de section, Bibliothèques Maisonneuve et Hochelaga de la Ville de Montréal. La gestionnaire du projet, madame Myrith Yassa, du Service de la Gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal ainsi que la conseillère professionnelle participaient également à ces rencontres. Les présentations étaient suivies de périodes de questions-réponses, lesquelles ont été colligées et émises via un addenda à tous les finalistes afin d'assurer que tous aient reçu la même information. Dans la semaine du 26 juin, chaque finaliste a pu bénéficier d'une visite guidée des lieux afin de se familiariser avec le bâtiment existant.

Les finalistes disposaient d'une période de questions-réponses qui s'est déroulée jusqu'au 21 juillet. Les addenda #5, #6 et #7 ont été émis pendant cette période. Les prestations des finalistes ont été reçues dans la limite permise au règlement, soit au plus tard le 30 août 2017, 10h30.

2.0 Travaux du comité technique

Les membres du comité technique se sont réunis le 25 septembre 2017 pour le partage des analyses que chaque membre a préalablement réalisées. Avant les auditions, un rapport regroupant l'ensemble de ces analyses a été transmis au jury, et aux finalistes de façon partielle selon la part qui concerne chaque équipe.

Les membres du jury et certains finalistes ont souligné la qualité des analyses effectuées par les spécialistes du comité technique et ils ont tenu à les féliciter pour leur excellent travail.

3.0 Auditions des finalistes et délibérations du jury

Les présentations des projets au jury par les quatre finalistes se sont déroulées devant public le mardi 10 octobre dernier et les délibérations du jury le lendemain. Tous les membres du jury avaient préalablement reçu les prestations et le *Rapport sur les travaux du comité technique*.

Madame Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte et présidente du jury lors de la première étape, est reconduite comme présidente selon les règles du concours. Les membres du jury présents pour ces deux journées sont, par ordre alphabétique :

- **Richard Adam**, chef de division, Division du Programme RAC
Ville de Montréal
- **Claude-May Ambroise**, architecte
Arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve
- **Sébastien Bouchard**, ingénieur et directeur du Service technique
Ville de Chambly
- **Dinu Bumbaru**, directeur des politiques
Héritage Montréal
- **Mylène Poirier**, architecte
Citoyenne et membre du CCU, Mercier--Hochelaga-Maisonneuve
- **Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan**, architecte
box architectures
- **Frédéric Steben**, chef de division, culture et bibliothèques
Arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve

L'ordre des présentations des finalistes avait préalablement été tiré au sort. Toutefois, les finalistes ont accepté de modifier l'ordre déterminé quelques jours avant les présentations afin d'accommoder leurs confrères endeuillés de l'équipe Hanganu + ÉVOQ. Les auditions se sont donc déroulées dans l'ordre suivant :

- **Consortium in situ + DMA**
Ingénierie : Les Services EXP + Bouthillette Parizeau + Fahey & Associés
- **Consortium Saucier + Perrotte / DFS inc**
Ingénierie : Cosigma + Latéral + Bouthillette Parizeau
- **Chevalier Morales architectes**
Ingénierie : TETRA TECH QI
- **Hanganu + EVOQ architectes**
Ingénierie : NCK + Pageau Morel

Au lendemain des présentations, tous les membres du jury étaient présents et ils ont débuté les discussions afin de sélectionner le lauréat du concours.

Le jury a tenu des discussions détaillées sur les quatre propositions et en regard des sept critères de jugement établis au règlement, soient :

- Dialogue architectural entre la nouvelle bibliothèque et son bâtiment patrimonial
- Amélioration de la visibilité de la bibliothèque
- Qualité des espaces extérieurs
- Qualité des aménagements intérieurs et leur fonctionnalité
- Qualité des solutions proposées en ingénierie
- Atteinte des objectifs de certification LEED
- Faisabilité du projet.

Le jury a procédé d'abord par des discussions par projet et dans l'ordre suivant :

- **Consortium Saucier + Perrotte / DFS inc**
- **Chevalier Morales architectes**
- **Consortium in situ + DMA**
- **Hanganu + EVOQ architectes**

Les commentaires recueillis sur chacune des propositions apparaissent dans les quatre sections suivantes.

4.0 Projet de l'équipe : Consortium Saucier + Perrotte / DFS inc

- La proposition respecte la domination de l'ancien Hôtel de ville qui a vu se développer la ville de Maisonneuve, et en même temps elle rejoint par sa signature les objectifs généraux de design de la Ville de Montréal.
- L'important attachement des citoyens du quartier à cet édifice est pris en considération grâce au fait de laisser intact la façade principale au nord et de rendre une façade à l'est bien dégagée.
- La proposition de l'ajout d'un volume oblique contrastant avec la symétrie du bâtiment d'origine est très audacieuse mais réussie..
- Le langage institutionnel de la proposition et la finesse de son traitement architectural, notamment par le rappel de la matérialité, sont soulignés positivement.
- La transparence et la petite taille du volume ajouté du côté est de l'édifice existant permettent l'appréciation de la façade patrimoniale et un lien de communication intéressant avec la Maison de la culture.
- On reconnaît l'amélioration de la visibilité de la bibliothèque dans l'attrait produit du côté du boulevard Pie IX.
- La volumétrie de la proposition et son orientation sur le site permettent d'accentuer et de mieux définir la place publique, tout en conservant les arbres situés près de celle-ci. Par contre, ce volume et l'entrée principale semblent tourner le dos à la clientèle qui proviendrait de l'ouest de Pie-IX.
- L'ensemble devient un pôle d'attraction civique important dans l'arrondissement et l'appropriation des lieux extérieurs par les citoyens y semble facilitée.
- L'approche paysagère appuie la mise en valeur du bâtiment patrimonial et présente des espaces flexibles pour l'organisation d'événements spéciaux. Le morcellement du muret existant sur le site est apprécié.
- La principale qualité des aménagements intérieurs du projet réside dans la réalisation d'un agrandissement par un volume compact et concentré sur le site. Ceci favorise la circulation interne en évitant de trop longues distances de parcours pour la clientèle et les employés.
- On sent toutefois dans la proposition des espaces intérieurs une incompréhension de la clientèle et des objectifs visés pour la mise sur pied d'une bibliothèque du 21^e siècle et d'un troisième lieu. On présente une vision classique et institutionnelle de la bibliothèque alors que la convivialité et des ambiances chaleureuses sont recherchées. L'utilisation intérieure des matériaux tels que le métal et le béton ne favorise pas l'atteinte de ces objectifs.
- Le hall d'entrée de ce projet est d'une élégance austère mais ne permet pas à l'utilisateur de se sentir dès son arrivée dans une bibliothèque de quartier.
- Le parcours des différents usagers (adultes, enfants, adolescents, personne à mobilité réduite, etc.) ou membres du personnel de même que celui des documents est complexe et peu intuitif.
- Malgré la nécessité d'une circulation verticale accrue, on reconnaît la flexibilité des espaces intérieurs et la facilité d'appliquer les recommandations pour atteindre une optimisation fonctionnelle de la bibliothèque.
- Les propositions en ingénierie sont adéquates et le jury reconnaît les résultats des analyses du comité technique.

- Les attentes en matière de développement durable sont rencontrées par la démonstration de l'atteinte de l'objectif de certification LEED-Argent.
- La démonstration du respect du budget a été confirmée par le finaliste mais suite à l'analyse par le comité technique, certains éléments devront être suivis avec attention pour s'assurer du respect du budget jusqu'à la fin des travaux de construction.
- Certaines orientations du projet nécessiteront une augmentation des coûts au niveau des équipements, notamment en ce qui concerne la configuration du robot trieur.

5.0 Projet de l'équipe : Chevalier Morales Architectes

- Le dialogue entre le bâtiment patrimonial et la nouvelle construction proposée est qualifié d'austère. Le jury y voit trois bâtiments qui se côtoient sans entrer en véritable dialogue.
- L'avancée du volume à l'est produit un effet d'encastrement de l'édifice patrimonial et nuit à la mise en valeur de ce dernier.
- L'intervention proposée dans son ensemble ne semble pas appropriée à l'échelle du site.
- On comprend que c'est un complexe municipal, mais le traitement architectural suggère d'autres usages que celui d'une bibliothèque, surtout avec la présence de bureaux administratifs au niveau RDC du coin de la rue Ontario et du boulevard Pie IX. Le jury n'est pas en accord avec ce choix d'usage en bordure de trottoir, qui ne révèle pas la fonction réelle de l'édifice et qui risque de ne pas inciter les passants à entrer dans les lieux.
- Malgré la présence d'un important porte-à-faux, l'entrée officielle de la bibliothèque porte à confusion. Avec les trois volumes distincts, on s'attend à trois entrées distinctes. L'invitation à entrer au centre vers l'édifice patrimonial demeure présente.
- On apprécie les possibilités offertes par l'aménagement de la contre-allée sur le site. Par contre, la proposition laisse peu d'espaces verts appropriables et conviviaux. On y a rasé la majorité des arbres intéressants du site.
- On craint les impacts négatifs de l'ombrage créé par l'important volume à l'est sur la place publique (rue Desjardins).
- La qualité des aménagements intérieurs est reconnue et on y note une bonne compréhension de la fonctionnalité d'une nouvelle bibliothèque.
- Le hall d'entrée est agréable et lumineux.
- Les vues extérieures depuis le salon de lecture sont exceptionnelles.
- Le choix de placer le «power wall» dans un escalier et le rendant ainsi inaccessible de façon universelle suscite un questionnement.
- La gestion et le parcours du livre semblent complexes et ne convainquent pas le jury du bon fonctionnement de ces aspects.
- La section en sous-sol pour les enfants présente un espace isolé par la cage d'escalier et non-souhaitable dans ce contexte.
- La performance de l'enveloppe thermique présentée est appréciée mais sa complexité laisse le jury perplexe en ce qui concerne le budget.
- Les raisons exprimées quant au choix de percer les planchers de façon importante dans le bâtiment existant laissent le jury perplexe.
- Le concept d'éclairage proposé donne une ambiance «plastique» et pour lequel on s'inquiète de l'impact sur la perception extérieure des lieux, le soir venu.
- Les attentes en matière de développement durable sont rencontrées par la démonstration de l'atteinte de l'objectif de certification LEED-Argent.
- La démonstration du respect du budget a été confirmée par le finaliste, mais suite à l'analyse par le comité technique, certains éléments devront être suivis avec attention pour s'assurer du respect du budget jusqu'à la fin des travaux de construction.

6.0 Projet de l'équipe : Consortium in situ + DMA

- L'approche conceptuelle présentée est poétique et très appréciée, mais la concrétisation de l'idée est plutôt hétéroclite. Le jury perçoit un dialogue de concurrence entre l'édifice patrimonial et la nouvelle partie proposée. Bien que très contemporain, le traitement architectural de la nouvelle construction est très détaillé et « travaillé ». On sent que le projet dialogue plus avec le site qu'avec le bâtiment existant.
- On apprécie les retraits de chaque côté du bâtiment original mais les avancées des nouveaux volumes de part et d'autre produisent un effet d'encastrement de l'édifice patrimonial.
- L'entrée principale de l'édifice est difficilement perceptible. L'invitation à entrer par le centre de l'édifice patrimonial demeure. Il est surprenant de constater que l'entrée proposée ne se situe pas sous la marquise créée au coin d'Ontario et Pie IX.
- Les espaces extérieurs proposés grâce au volume sur pilotis suscitent beaucoup de questionnement sur la réelle appropriation de ces lieux couverts, sur leur sécurité et viabilité à moyen et long terme. Les pistes annoncées dans la phase 1 de ce concours laissaient pourtant espérer une hauteur appréciable sous le volume « dans les arbres ».
- La présence du bois contribue à créer des ambiances chaleureuses. Par contre, le remplacement du bois lors d'un exercice ultérieur de réduction des coûts est annoncé.
- Les aménagements intérieurs très cloisonnés de ce projet permettent peu de flexibilité.
- Les qualités recherchées d'un espace d'accueil à l'entrée principale ne sont pas rencontrées.
- Plusieurs éléments non fonctionnels ont été soulevés, notamment dans la gestion et le parcours du livre.
- Il est noté que la salle d'animation dédiée aux enfants sera probablement peu utilisée car elle ne se situe pas dans le secteur enfants.
- La vue incomplète depuis le salon de lecture sur la partie basse de la mezzanine suscite un certain questionnement.
- La réalisation de l'enveloppe du bâtiment demeure incertaine en raison de sa complexité.
- Les objectifs d'atteindre la certification LEED-Argent n'ont pas été confirmés suite aux propositions du finaliste en réponse au rapport technique pour atteindre le budget visé.
- Ces propositions faisant réponse au rapport technique dans l'atteinte des objectifs budgétaires modifient considérablement le concept de la prestation initialement proposée et soulèvent beaucoup de questions.

7.0 Projet de l'équipe : Hanganu + EVOQ architectes

- Une belle danse entre les époques, entre l'extérieur et l'intérieur, entre l'actif et le contemplatif.
- Une intervention humble et respectueuse du bâtiment patrimonial et du site.
- Le concept présenté s'avère être un élément grandement positif dans l'évolution du paysage urbain.
- La mise en valeur du bâtiment patrimonial est une réussite très habile et applaudie. Le souci de cette mise en valeur se démontre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'aménagement de deux atriiums de chaque côté du bâtiment existant permet un dégagement et une mise en valeur accentuée du patrimoine architectural.
- Le respect et les rappels historiques dans les interventions proposées, tel que la fontaine, sont très appréciés.
- Le traitement architectural de la façade ouest, sur le boulevard Pie IX est intéressant.
- L'aménagement paysager est apprécié mais on reconnaît qu'il est toutefois très programmé et manque de flexibilité. Le sort des arbres existants du côté « est » du site demeure à clarifier.
- Le secteur extérieur où se situe la fontaine peut devenir un espace extérieur événementiel.
- La promenade civique, son lien avec le patio-culturel et la Maison de la culture sont réussis.

- On sent l'unité de l'édifice et l'affirmation claire de la nouvelle entrée identitaire. On souligne toutefois un certain questionnement sur la matérialité proposée pour la réalisation de cette tour, l'entretien du verre derrière les parois métalliques et la pérennité de l'ensemble.
- Les nouveaux volumes sont invitants pour les citoyens et expriment clairement la fonction de l'édifice. Ils contribuent de façon assumée à l'amélioration de la visibilité de la bibliothèque.
- L'aspect ludique retrouvé dans la proposition rejoint les objectifs visés dans la vision de ce qu'est une bibliothèque du 21^e siècle. On y comprend la volonté de démocratiser le savoir.
- La mise en valeur de la collection numérique est remarquée positivement.
- La qualité des aménagements intérieurs et leur fonctionnalité sont soulignées.
- La configuration et la localisation du débarcadère risque de poser un problème de congestion de la rue.
- La gestion et le parcours du livre semblent compliqués et ne convainquent pas le jury du bon fonctionnement de ces aspects.
- L'accès aux jardins au toit est apprécié par le jury et permet d'imaginer un usage indépendant des activités intérieures de la bibliothèque.
- Les solutions proposées en développement durable visant à rendre le bâtiment évolutif dans sa consommation d'énergie sont très appréciées.

Après ces discussions et réflexions, les membres du jury ont convenu unanimement que les projets des équipes du **Consortium Saucier+Perrotte/DFS** et de **Hanganu+ÉVOQ architectes** présentent des qualités supérieures aux deux autres projets. Ils ont donc continué les discussions en comparant les deux meilleurs projets évalués jusque-là.

Le jury souligne les caractéristiques suivantes pour le projet du **Consortium Saucier+Perrotte/DFS** :

- * Proposition audacieuse.
- * Reconnaissance de la signature de l'édifice dans une ville de design.
- * Création d'une place publique attrayante et très bon dialogue avec la Maison de la Culture.
- * Problématique de localisation et de signalisation de l'entrée principale.
- * Bonne fonctionnalité et flexibilité des espaces mais avec un parcours compliqué.
- * Proposition intérieure décevante et ne rejoignant pas l'objectif d'attirer le citoyen.

Le jury souligne les caractéristiques suivantes pour le projet de **Hanganu+ÉVOQ architectes** :

- * Mise en valeur indéniable du bâtiment patrimonial.
- * Proposition conviviale, ludique et attrayante pour le citoyen.
- * Intervention bénéfique pour le paysage urbain actuel et pour l'avenir.
- * Appréciation de la promenade civique.
- * Signal fort de l'entrée principale.
- * Projet le plus fonctionnel des quatre propositions.
- * Appréciation de la proposition en développement durable.

8.0 Désignation du lauréat

Le jury reconnaît à l'unanimité que le projet proposé par l'équipe **Hanganu+ÉVOQ architectes** s'est distingué dans l'ensemble des critères évalués et qu'il rejoint le mieux les objectifs énoncés pour la mise sur pied d'une bibliothèque de quartier du 21^e siècle. Les membres du jury ont tous signé la nomination du lauréat et recommandent au promoteur, la Ville de Montréal, l'équipe pluridisciplinaire : **Hanganu+ÉVOQ architectes / NCK / Pageau Morel** à titre de lauréat du concours.

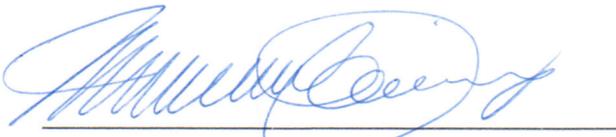
Le jury tient à souligner l'excellent travail réalisé par les quatre finalistes. La qualité des prestations, l'énergie déployée et l'intérêt de chaque finaliste dans ce projet sont reconnus et très appréciés par tous les membres du jury.

9.0 Recommandations du jury

Au bénéfice des développements à venir, le jury apporte les recommandations suivantes afin de bonifier la proposition lauréate:

- Rendre l'ascenseur plus visible en le dégageant et en proposant une certaine transparence pour mieux le repérer. Valider ses dimensions afin d'assurer un bon service de circulation auprès des usagers.
- Évaluer la possibilité de permettre un accès au sous-sol par une rampe afin d'accroître la fluidité de la circulation (poussettes, personnes âgées, groupes scolaires, etc.).
- Prévoir les installations nécessaires pour l'accueil des groupes.
- Valider et réviser au besoin le choix des matériaux composant le mobilier urbain extérieur afin d'en assurer la pérennité et le confort.
- Valider et réviser au besoin le choix des matériaux proposés pour l'enveloppe de la tour afin d'en assurer la qualité, l'entretien et l'aspect à long terme.
- Assurer la préservation des arbres situés au coin de Desjardins et Ontario. Valider la possibilité de conserver les conifères présents du côté du boulevard Pie IX.

Rédigé par :



Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :



Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, architecte
box architectures
Présidente du jury

au nom de tous les membres du jury.